

L'habitat inclusif : les évolutions de pratiques et réglementaires à venir

Du maintien à domicile à l'EHPAD, quelles alternatives
pour les seniors ? – CAUE et CD 56 – 4 octobre 2018

Stéphane Corbin

Directeur

Direction de la compensation de la perte d'autonomie



Plan de la séquence

- Éléments de contexte : pourquoi l'habitat inclusif ?
- Caractéristiques de l'habitat inclusif
- Quel déploiement et quelles modalités de pérennisation ?

Éléments de contexte

Contexte global

- **Un contexte partant du souhait des personnes**
 - Les personnes handicapées et les personnes âgées souhaitent choisir leur habitat et également les personnes avec qui le partager
 - Volonté des personnes et de l'évolution de la société de rechercher des solutions de plus en plus inclusives
- **Dynamique de transformation de l'offre pour :**
 - Mieux tenir compte des souhaits, attentes et besoins des personnes
 - Proposer des réponses individualisées
 - Construire des réponses plus composites en associant différents acteurs
- **Une démarche ayant pour terreau le développement d'initiatives locales**
 - Faire coopérer des acteurs diversifiés, de secteurs différents
 - Développer les démarches participatives
- **Une complexité à identifier l'offre, à faire émerger et pérenniser les projets**
 - Diversité des modèles: Habitat partagé, diffus, regroupé, participatif, hébergements éclatés, formules dites alternatives, intermédiaires, etc.
 - Difficile pérennisation financière des projets et freins juridiques et financiers à lever

Contexte jusqu'en 2017

- 2 décembre 2016 : Comité interministériel du handicap (CIH) : adoption d'une démarche nationale pour le développement de l'habitat inclusif (étendue ensuite aux personnes âgées)
- Mai 2017 : Installation de l'Observatoire de l'habitat inclusif, co-animé et co-piloté par la DGCS, la DHUP et la CNSA
- 30 Novembre 2017 : une journée nationale de l'habitat inclusif



- Un guide pour les porteurs de projets et leurs partenaires, pour éclairer la connaissance des porteurs de projets d'habitat inclusif (incluant la note d'avril 2017 de la DGCS sur la mise en commun de la PCH) : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-de_l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf

Déploiement de la démarche nationale pour des solutions inclusives

Contexte à partir de 2018

- 2017-2018 : Le financement par la CNSA d'une expérimentation habitat inclusif par région (une aide spécifique forfaitaire pour la vie sociale au sein d'un dispositif pour personnes handicapées)
- Juin-sept 2018 : projet de loi ELAN : dans la continuité de la promotion de l'habitat inclusif, pour une pérennisation des financements liés à la vie sociale et collective :
 - Définition et création d'un forfait habitat inclusif pour personnes âgées et personnes handicapées
 - Mise en place de conférences de financeurs spécifiques
- D'autres mesures relatives à l'habitat inclusif :
 - Feuille de route Grand Âge et autonomie
 - Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement
- D'autres travaux au niveau national :
 - Transformation de l'offre médico-sociale
 - Débat sur le « 5^{ème} risque »
 - Référentiel d'analyse et d'évaluation multidimensionnel de dispositifs innovants pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie

L'Observatoire national de l'habitat inclusif (1)

- Une mesure du CIH de 2016 : un lieu de référence en matière d'habitat inclusif pour personnes handicapées et personnes âgées.
- Promouvoir le développement de formules d'habitat inclusif
 - réunir et animer le réseau des acteurs concernés,
 - recenser les initiatives et échanger les expériences,
 - identifier et diffuser les bonnes pratiques,
 - construire et mettre à disposition des outils, notamment pour les porteurs de projets
- Co-présidé par la DGCS, la CNSA et la DHUP
- Appuyé en 2017 par la Fabrik Autonomie Habitat (FAH) et la Fédération Soliha

L'observatoire national de l'habitat inclusif (2)

- Lancement de l'Observatoire : 10 mai 2017
- Composition de la plénière :
 - des représentants associatifs : *FAH, SOLIHA, Croix Rouge française, UNIOPSS, APF, Fédération de l'Arche de France, Fédération Simon de Cyrène, GIHP, CCAH, UNAF, UNAFAM, UNAFTC, UNAPEI, Trisomie 21, Habitat et Humanisme, USH, FFB, CAPEB, un représentant de la commission « âge » du Haut conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge, ADMDPH, ANCREAI, Groupe SOS, Familles solidaires*
 - des représentants institutionnels : *ARS, CNCPH, CNAV, CNAF, CNRSI, CCMSA, Caisse des dépôts et consignations, ANAH*
 - des représentants des collectivités locales : *AMF, AMGVF, ADF, AdCF, ANDASS*

L'observatoire national de l'habitat inclusif (3)

- Travaux en 2017 :
 - Dresser un **bilan** des expériences d'habitat inclusif et tirer les **enseignements** des études sur les formes alternatives d'habitat, pour identifier les éléments utiles au développement de la démarche
 - **Soutenir** la mise en œuvre de projets d'habitat inclusif : une enveloppe CNSA de 60 000 € à chaque ARS pour le financement d'une structure expérimentale par région (les frais liés à la coordination, à la gestion administrative, à la régulation de la vie collective, assurées par un travailleur social)
 - Elaborer un **guide** d'aide au montage de projets, à destination de porteurs potentiels, pour mettre en place ou consolider un projet
 - Organiser une **journée** nationale sur le développement de l'habitat inclusif : le 30 novembre 2017

L'observatoire national de l'habitat inclusif (4)

- Poursuite de ses activités en 2018 :
 - **Améliorer le guide** de novembre 2017 : continuer à identifier les freins au développement et les leviers possibles
 - Echanges sur le suivi des projets et premier bilan en cours
 - Projets ayant bénéficié de l'enveloppe CNSA / ARS 2017- 2018
 - Autres projets
 - Donner à voir des **expériences** positives d'habitat inclusif :
 - Définir une méthodologie d'identification des projets à faire connaître
 - Travailler sur les moyens de diffuser et faire connaître les projets exemplaires
 - Suivi des chantiers en cours, impulsés par les nouvelles mesures nationales :
 - l'article 45 bis de la loi ELAN : contribuer à la définition de l'habitat inclusif et à l'élaboration du **cahier des charges** définissant le projet de vie sociale et collective, pour la mise en œuvre du forfait « habitat inclusif »
 - la feuille de route Grand Âge et autonomie
 - la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Le projet de loi ELAN

- Projet de loi ELAN : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- Adopté le mardi 12 juin 2018 en première lecture à l'Assemblée Nationale.
- Première lecture en Séance Publique au Sénat le 17 juillet 2018
- Commission mixte paritaire du 19 septembre 2018 est parvenue à un accord
- Discussion et adoption prévue en séance publique le 16 octobre 2018

Des avancées dans le projet de loi ELAN pour le logement des personnes handicapées et des personnes âgées

Article 45 : Ouverture de la colocation pour tout public dans le parc social

Article 45 bis : Une définition souple de l'habitat inclusif pour permettre l'émergence de projets variés les mieux adaptés aux besoins des personnes (une définition dans le CASF, un cahier des charges fixé par arrêté)

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, et assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national fixé par arrêté des ministres chargés des personnes âgées, des personnes handicapées et du logement. Ce mode d'habitat est entendu comme :

« 1° Un logement meublé ou non, adapté aux besoins des personnes et du projet, loué dans le cadre d'une colocation

« 2° Un ensemble de logements autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, adaptés aux besoins des personnes et du projet et situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles comprenant des locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée ;

Des avancées dans le projet de loi ELAN pour le logement des personnes handicapées et des personnes âgées

Article 45 Bis: Création d'un forfait habitat inclusif, financé par la CNSA, qui aura vocation à financer l'organisation de la vie sociale (financé par la section V du budget de la CNSA, des modalités et conditions de versement fixées par décret)

Il est créé un forfait pour l'habitat inclusif pour le financement du projet de vie sociale et partagée, qui est attribué pour toute personne handicapée ou toute personne âgée résidant dans un habitat répondant aux conditions fixées dans le cahier des charges national. Le montant, les modalités et conditions de versement de ce forfait au profit de la personne morale chargée d'assurer le projet de vie sociale et partagée sont fixés par décret.

Des avancées dans le projet de loi ELAN pour le logement des personnes handicapées et des personnes âgées

Article 45 Bis: Extension des compétences de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'habitat inclusif pour personnes âgées et personnes handicapées

La conférence des financeurs est également compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Elle est alors dénommée “conférence des financeurs de l'habitat inclusif”.

« Elle recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif, dont le financement par le forfait habitat inclusif en s'appuyant sur les diagnostics territoriaux existants et partagés entre les acteurs concernés. » ;

Lorsqu'elle se réunit en “conférence des financeurs de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées”, la composition de la conférence des financeurs est complétée par des représentants des services départementaux de l'État compétents en matière d'habitat et de cohésion sociale.

« Toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de l'habitat peut y participer, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit. » ;

Stratégie nationale pour l'autisme et feuille de route grand âge et autonomie

- La **Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement** du 6 avril 2018 prévoit :
 - la création d'un habitat inclusif par département en 2019-2022, avec un forfait habitat inclusif pour couvrir les frais liés à la coordination, la gestion administrative et la régulation de la vie collective
 - l'ouverture de la colocation dans le parc social entre personnes handicapées adultes.
- La **Feuille de route Grand Âge et Autonomie** du 30 mai 2018 : faciliter le maintien à domicile par l'adaptation des lieux des vie → développer l'habitat inclusif
- Cette nouvelle forme d'habitat qui se développe doit trouver un financement et un cadre juridique appropriés → Projet de loi ELAN



Des mesures immédiates ou à court-moyen terme

- Prévenir la perte d'autonomie
- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées



**6 objectifs, 21 mesures
2018-2020**



Evolution
tarification
des EHPAD

Allocation
ressources
des SAAD

Qualité
de vie
au travail

Préparer l'avenir

- Quel accompagnement de la perte d'autonomie ?
- Quel financement durable ?
- Gouvernance nationale et territoriale ?



**Débat public et concertation
des acteurs**



1

Prévenir la perte d'autonomie à domicile comme en établissement

Renforcement rôle des conférences des financeurs
Prévention en EHPAD : 15M€ en 2018 (CFPPA), 30M€ en 2019 (OGD PA)

2

Repenser et faciliter le parcours de santé des personnes âgées

Intervention conjointe HAD-SSIAD
Hébergement temporaire : 1000 pl
Equipes mobiles gériatrie : 16M€
Télémédecine : 40M€

3

Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des lieux de vie et le soutien aux aidants

Création d'un forfait Habitat inclusif
Cohabitation intergénérationnelle
Soutien au nouveau modèle financement SAAD : 100M€

4

Améliorer la qualité des soins et des accompagnements en établissement

IDE mutualisées de nuit : 36M€
Accélération médicalisation 360M€
MG et auxiliaires médicaux 40M€
Missions médecin coordonnateur
Neutralisation réforme tarification
Investissement : PAI 100M€/an

5

Renforcer la confiance des personnes âgées et de leur famille

Enquêtes de satisfaction et évaluation de la qualité
Réflexion stratégie Bientraitance

6

Soutenir les professionnels et améliorer la qualité de vie au travail

Actions QVT : 16 M€
Prévention CNAM 500 EHPAD
Référentiel métier aide-soignant

Mission Grand Age et autonomie

- 1^{er} octobre 2018 :
 - Lancement des travaux avec les parties prenantes aux niveau national et régional pour un futur projet de loi en 2019 : sous l'égide de Dominique Libault, conseiller d'Etat
 - Consultation citoyenne par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec Make.org



- [Grande-consultation-aines.make.org](https://www.grande-consultation-aines.make.org) : mobiliser massivement les Français grâce à un dispositif inédit du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2018

Mission Grand Age et autonomie

- 10 ateliers nationaux thématiques, regroupant des représentants de l'Etat et des collectivités, des experts, des personnes âgées, des représentants des associations et des fédérations d'usagers et de professionnels.
- Sur les thématiques de la concertation citoyenne :
 - Le libre choix des personnes âgées, l'exercice de leurs droits et leur consentement aux mesures les concernant
 - La prévention de la perte d'autonomie et la politique de recherche
 - Le parcours des personnes âgées : continuité et rapidité dans la prise en charge
 - Le soutien des aidants familiaux
 - Les métiers de l'accompagnement et le soin aux personnes âgées
 - L'offre préservant le respect du cadre de vie et la liberté de choix de la personne
 - Les aides et les prestations
 - Les modalités de financement des prises en charge à domicile et en établissements
 - La qualité des prestations en établissements et à domicile

Référentiel d'analyse et d'évaluation multidimensionnel de dispositifs innovants pour le maintien des personnes âgées en situation de perte d'autonomie

- Produire une méthodologie de description fonctionnelle, d'analyse des coûts, et d'évaluation de la performance de dispositifs pour l'accompagnement de personnes âgées dépendantes
- Permettre aux décideurs publics ou aux gestionnaires de projets de disposer d'un cadre d'analyse commun pour comparer des solutions alternatives d'accompagnement
- Projet mené par la DGCS et la CNSA, confié à un groupement de prestataires : Proxicare, Care-Insight et IMT Atlantique
- Co-construction du référentiel en groupe de travail associant des représentants de dispositifs innovants et standards ainsi que des représentants de CD
- Mise à disposition en 2019



Pour en savoir plus

Des chantiers en parallèle

- Adaptation du parc social (convention Etat-USH du 14 février 2017)
- Possibilité d'attribuer prioritairement des logements sociaux aux personnes âgées et personnes handicapées dans le cadre de programmes de construction ou d'aménagement de logements spécifiquement conçus pour ces publics (décret du 3 mai 2017)
- Adaptation des logements privés et sociaux à l'avancée en âge de la société (convention multipartite du 5 juillet 2016 : État, CNSA, ANAH, CNAV, CCMSA, RSI, CDC, USH, SOLIHA, FFB et CAPEB)
- Mise en place du tiers-payant pour les volets de la prestation de compensation du handicap (décret du 15 novembre 2016)
- Communication sur la possibilité et les modalités de mise en commun de la prestation de compensation du handicap (note DGCS, avril 2017)
- Rédaction en cours d'un référentiel des coûts des travaux d'adaptation du logement (convention CNSA-ANAH du 6 mai 2015)

En savoir plus

- Relevé de décision du CIH de 2016 : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/cih_2016_-_releve_de_decisions_et_mesures.pdf
- Démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif : <http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/handicap/conference-nationale-du-handicap-cnh/comite-interministeriel-du-handicap-cih/les-propositions-du-cih-2016/article/developper-l-habitat-inclusif>
- Guide de l'habitat inclusif, publié en 2017 : <http://handicap.gouv.fr/publications-7/les-guides/article/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-personnes>
- Note d'information DGCS du 27 octobre 2017 relative à la diffusion du dossier technique prévu par la mesure 19 du Plan maladies neurodégénératives 2014-2019 (PMND) : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/12/cir_42789.pdf
- Rapport du Collectif Habiter autrement : <https://fr.calameo.com/read/0023577491b91996c8760> et son guide repères : http://halage.info/wp-content/uploads/2017/09/Habiter-Autrement_Guide-rep%C3%A8re-2017_V-PRINT.pdf
- Etude CNAV / Serge Guérin : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/pdf/QSN/Analyse-typologique-habitat%20regroupe-S.Guerin.pdf>
- Cahier pédagogique CNSA sur la conférence des financeurs : https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_cahier_pedagogique_avril_a5.pdf
- **Sites internet :**
- Portail national pour les personnes âgées : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>
- CNSA : <http://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/observatoire-de-lhabitat-inclusif-est-au-travail>
- Site du Secrétariat d'Etat : <http://handicap.gouv.fr/se-loger/article/l-habitat-inclusif>

contact@cnsa.fr



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>